

## REUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

### Ordre du Jour :

---

#### FONCTION PUBLIQUE :

##### PERSONNEL STAGIAIRE ET TITULAIRE DE LA FPT

#### 1) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

---

#### FINANCES LOCALES :

##### DECISIONS BUDGETAIRES

#### 2) Budget communal – Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

#### 3) Budget communal – Affectation des résultats

#### 4) Budget communal – Vote des taux d'imposition des taxes locales 2025

#### 5) Budget communal – Majoration du taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2026

#### 6) Budget communal – Répartition des subventions aux associations

#### 7) Budget communal – Approbation du budget primitif 2025

#### 8) Versement d'une aide financière de 240,71 € par le CCAS

La commission d'action sociale propose d'apporter une aide financière à une habitante de la commune afin de diminuer sa dette en réglant sa facture d'eau auprès de la CCMV.

#### 9) Versement d'une subvention exceptionnelle de 500,00 € par le CCAS à la « Cuisine Solidaire »

Suite à la fermeture d'Intermarché basé à Villard-de-Lans, la « Cuisine Solidaire » ne pouvant plus récupérer de denrées alimentaires auprès de ce supermarché, la commission d'action sociale propose d'apporter une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la « Cuisine Solidaire » afin de compenser ce manque.

#### 10) Versement d'une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la « Croix Rouge » dans le cadre de l'appel à soutien pour Mayotte

Suite au cyclone Chido qui a traversé et ravagé Mayotte en décembre 2024, la commission d'action sociale propose de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la « Croix Rouge » afin d'apporter notre aide aux populations touchées.